

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230123-315123-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 1 février 2023

Affiché le 1 février 2023

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 23 JANVIER 2023  
SEANCE DU 23 JANVIER 2023**

**Suite à la convocation en date du 9 janvier 2023**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Sébastien LEPRETRE, Valérie LETARD, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Luc MONNET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, Laurent PERIN, Max-André PICK, Christian POIRET, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Philippe WAYMEL.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Valentin BELLEVAL donne pouvoir à Monique EVRARD, Josyane BRIDOUX donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Françoise MARTIN, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Salim ACHIBA, Michel LEFEBVRE donne pouvoir à Maryline LUCAS, Anne MIKOLAJCZAK donne pouvoir à Stéphanie BOCQUET, Michel PLOUY donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Marie-Hélène QUATREBOEUF donne pouvoir à Jean-Luc DETAVERNIER, Marie TONNERRE-DESMET donne pouvoir à Doriane BECUE, Jean-Noël VERFAILLIE donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Karima ZOUGGAGH donne pouvoir à Max-André PICK.

**OBJET** : Rapport d'orientations budgétaires 2023.

Vu le rapport DFCG/2023/11

Vu l'avis en date du 16 janvier 2023 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

## DONNE ACTE:

- à l'unanimité au Président du Département du Nord de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 ci-joint en annexe 1 et de l'organisation du débat prévu par l'article L.3312-1 du code général des collectivités territoriales.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 11 h 13.

65 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 15 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame VANPEENE, ainsi que par Messieurs HIRAUX (jusqu'alors représentée par Madame DEVOS) et VALOIS.

Madame DEVOS et Monsieur CADART, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Vote intervenu à 13 h 00.

Au moment du vote, 66 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	14
Absents sans procuration :	2
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	80 (y compris les votants par procuration)

### Résultat du vote :

Abstention :	0
Total des suffrages exprimés :	80
Majorité des suffrages exprimés :	41
Pour :	80 (Groupe Union Pour le Nord – Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! – Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s – Madame BAILLEUL, Madame DECODTS et Madame DEROEUX ainsi que Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Contre :	0

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

## Introduction

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article D.3312-12 du même code prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) : « Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ainsi, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

Dans un contexte économique et social incertain, qui frappe fortement les publics dépendant du Département mais aussi de nombreuses structures, le ROB 2023 revêt une importance particulière. En effet, malgré des décisions nationales impactant fortement les Départements (y compris la non indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation ou la non compensation en 2023 de l'augmentation de 4% du RSA), notre Collectivité est parvenue à maintenir ses équilibres financiers, tout en continuant à soutenir et accompagner les Nordistes. Si de nombreuses incertitudes exogènes demeurent, l'action du Département du Nord reste certaine sur les politiques sociales, mais aussi sur l'investissement fort mais maîtrisé.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du budget primitif. Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

I.	LA CONSOLIDATION DES EQUILIBRES EN DEBUT DE MANDAT POUR FAIRE FACE AU CONTEXTE INCERTAIN et avoir les moyens de mettre en œuvre les priorités du mandat .....	3
A.	La stratégie financière du Département a permis de consolider les équilibres depuis 2020 .....	3
1.	La consolidation des équilibres portée par la dynamique des recettes et les efforts récompensés sur le retour à l'emploi .....	3
a.	La dynamique des Droits de Mutation à Titre Onéreux .....	3
b.	Le renforcement des politiques sociales .....	4
2.	La préservation des équilibres budgétaires, levier de l'investissement .....	5
B.	Des incertitudes liées à un contexte économique incertain et à des décisions politiques nationales impactantes .....	6
1.	Le contexte économique .....	6
2.	Les décisions nationales .....	7
II.	Malgré les incertitudes et les contraintes, la stratégie financière du Département préserve les équilibres en poursuivant l'action vers les plus fragiles.....	8
A.	La préservation des équilibres au cœur des budgets à venir .....	8
1.	Les recettes de fonctionnement .....	8
2.	Dépenses de fonctionnement .....	11
a.	Une politique départementale volontariste malgré les forts impacts du contexte économique et des mesures nationales .....	11
b.	Evolution des principales dépenses de fonctionnement .....	12
B.	Maintien d'un investissement fort .....	16
1.	Une volonté d'investir renforcée malgré un contexte difficile .....	16
2.	Le financement de l'investissement .....	17
3.	Une dette saine permettant de faire face à l'augmentation des taux .....	19

## I. LA CONSOLIDATION DES EQUILIBRES EN DEBUT DE MANDAT POUR FAIRE FACE AU CONTEXTE INCERTAIN ET AVOIR LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE LES PRIORITES DU MANDAT

Le mandat s'emploie à conforter les équilibres rétablis sur la période 2015-2020, tout en renforçant les politiques prioritaires de l'action sociale et du développement du territoire du Département. Cette consolidation des marges financières permet d'aborder avec sérieux cette nouvelle période malgré de nombreuses incertitudes et de nouvelles contraintes.

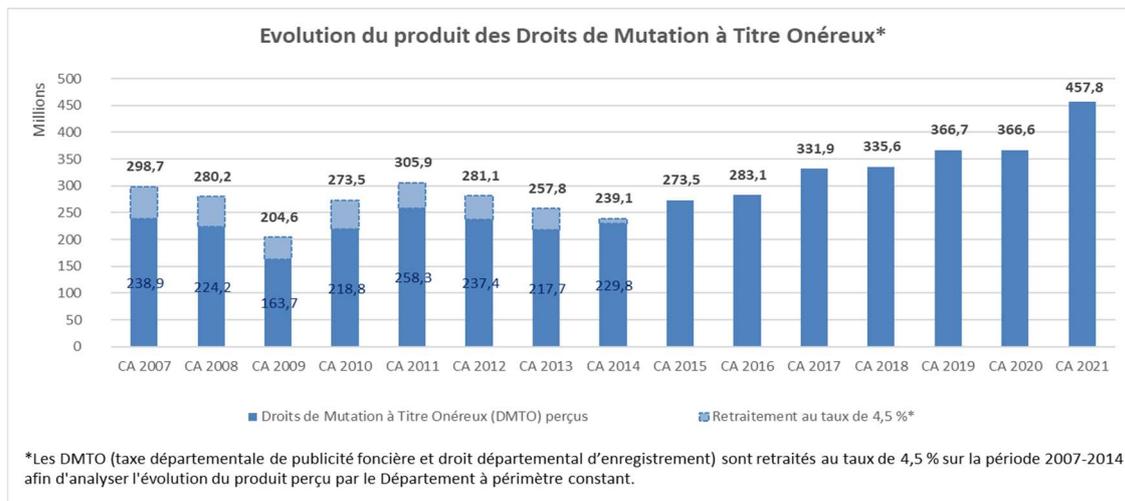
### A. La stratégie financière du Département a permis de consolider les équilibres depuis 2020

Le rétablissement des équilibres budgétaires a permis, d'une part, le renforcement des politiques sociales départementales et, d'autre part, une progression importante de l'investissement. Pour autant, et afin d'assurer sur le long terme ces priorités du mandat, il importait d'essayer de sécuriser les prochains budgets, ce qui s'est traduit notamment par la mise en œuvre de provisions et par la recherche constante de compensations des nouvelles dépenses.

#### **1. La consolidation des équilibres portée par la dynamique des recettes et les efforts récompensés sur le retour à l'emploi**

##### **a. La dynamique des Droits de Mutation à Titre Onéreux**

Depuis la crise sanitaire de 2020, les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) ont été une ressource précieuse qui a permis de maintenir les équilibres du Département.



En 2021, le produit des DMTO du Département a été en forte augmentation par rapport à 2020. Les DMTO se sont ainsi élevés à 457,8 M€ en 2021 contre 366,6 M€ en 2020, soit une progression de 24,9%. A l'image de la grande majorité des départements, le Nord a bénéficié de la reprise économique et de la hausse des prix de l'immobilier, dans un contexte de taux bas, d'incertitude financière qui a fait de la pierre une valeur refuge et de changement d'aspiration résidentielle conduisant à de fortes mobilités géographiques. En 2022, une légère baisse est constatée de juillet à octobre mais le niveau définitif de l'année devrait être proche de celui du Compte Administratif (CA) 2021.

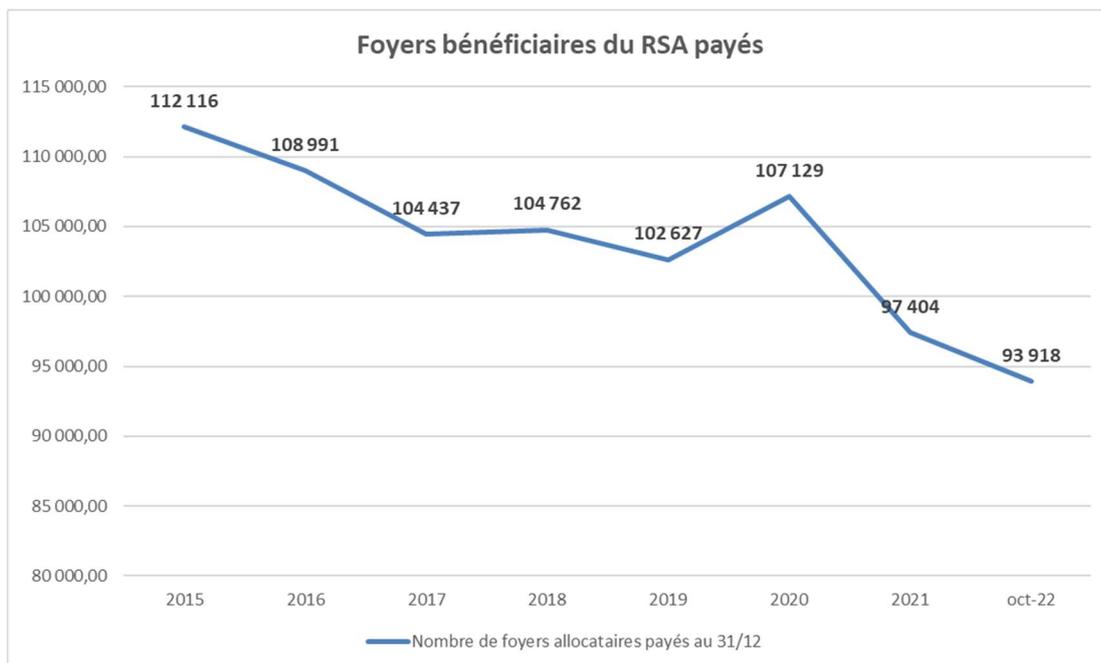
Cependant, cette conjoncture exceptionnelle n'en demeure pas moins atypique et les DMTO restent volatiles, pouvant fluctuer d'une année sur l'autre. D'ailleurs, les droits de mutation ont

déjà connu deux périodes de forte récession en 2008 - 2009 (crise bancaire et financière) et 2012 - 2013 (crise de la dette dans la zone euro). Les DMTO ayant atteint un niveau historique, une baisse est attendue dans les exercices à venir, qui pourrait impacter lourdement les finances départementales. Les effets de la hausse des taux d'intérêts constatée ces derniers mois et des difficultés de recours à l'emprunt des particuliers devraient impacter ainsi les DMTO avec un décalage temporel (effet volume et effet prix) à partir de 2023.

### ***b. Le renforcement des politiques sociales***

Le retour à l'emploi des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) est la priorité politique du mandat. Pour y parvenir, le Département a mis en œuvre des dispositifs innovants et travaille en lien direct avec les tissus économiques locaux. Un partenariat inédit et efficace avec Pôle Emploi complète l'action départementale :

- Bilan positif du travail sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA avec une politique ambitieuse, permettant d'agir et d'orienter rapidement tous les bénéficiaires du RSA grâce à une offre d'insertion professionnelle et sociale qualitative et diversifiée :
  - Renforcement des Maisons Départementales Insertion et Emploi (MDIE) devenues Maisons Nord Emploi (MNE) ;
  - Recrutement de 45 coaches emploi dédiés à l'insertion des allocataires de 25 à 35 ans ;
  - Dispositif Réussir Sans Attendre, qui a rassemblé plus de 9 000 allocataires du RSA et 490 entreprises en novembre 2022 autour de 917 actions dans les MNE et les agences Pôle emploi. 1 500 Nordistes devraient ainsi retrouver rapidement le chemin de l'emploi et 335 celui de la formation.
  
- Baisse du nombre de foyers allocataires du RSA :



L'impact des politiques volontaristes menées par le Nord se concrétise par la baisse du nombre de foyers RSA payés, baisse bien plus forte que celle de la France métropolitaine (- 2,2% pour le Nord entre octobre 2021 et octobre 2022, contre - 1,4% au niveau national).

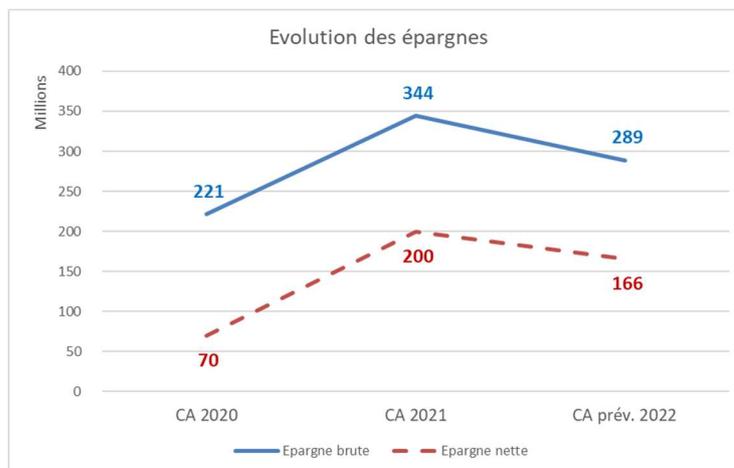
Evolution du nombre de foyers allocataires du RSA payés :

	Nord	France métropolitaine
Oct 21/Oct 22	-2,2%	-1,4%
Janv 22/oct 22	-1,7%	-0,8%

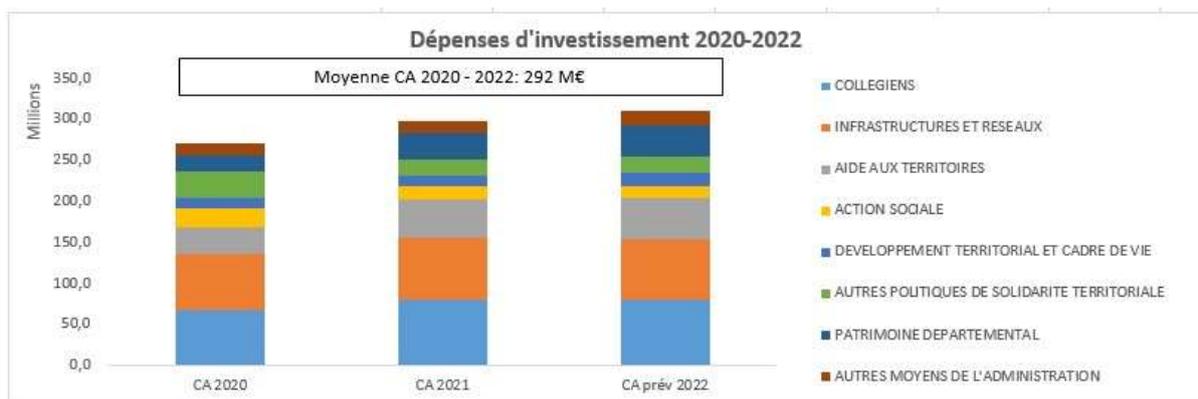
- Le renforcement des dépenses liées aux contrats aidés contribue à actionner les leviers vers l'emploi. Celui-ci s'appuie, outre les contrats à durée déterminée d'insertion en Atelier et Chantier Insertion (ACI) et les contrats Parcours Emploi Compétences (PEC) dans les collèges, sur les Contrats Initiative Emploi (CIE), que ce soient les CIE volontaristes financés par le Département ou ceux en partenariat avec l'Etat, notamment ceux créés spécifiquement dans le bassin minier, en faveur des allocataires du RSA.

## 2. La préservation des équilibres budgétaires, levier de l'investissement

La bonne tenue des recettes et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ont renforcé l'épargne du Département, permettant de dégager un autofinancement élevé, premier levier de l'investissement.



Le retour à des niveaux d'endettement et d'épargne sains permet à la Collectivité, en dépit de la crise sanitaire, de soutenir une hausse importante de ses investissements.



Concernant la politique relative à la solidarité territoriale, le Nord réalise des infrastructures routières structurantes, indispensables à la desserte des territoires, pour favoriser les mobilités et développer l'attractivité des territoires.

Ces projets d'envergure sont essentiels au développement économique et touristique des territoires : poursuite des travaux du contournement de Valenciennes, de doublement de la RD 70 à Petite-Forêt, études et acquisitions foncières notamment. Les dépenses d'infrastructures en 2022 augmentent ainsi de 4% par rapport au CA 2021.

De même, les aides attribuées aux territoires devraient progresser de 8% par rapport à 2021, en raison notamment du suivi renforcé des projets en lien avec les collectivités bénéficiaires, elles intègrent entre autres le dispositif d'Aide aux Villages et Bourgs (ADVB), les Projets Territoriaux Structurants (PTS) et les subventions « Voirie ».

Par ailleurs, les dépenses d'investissement dédiées à la culture correspondent principalement à deux projets majeurs : le chantier de couverture du cryptoportique au Forum antique de Bavay et la réalisation du marché couvert du Musée Matisse au Cateau-Cambrésis.

La politique relative à la solidarité humaine est quant à elle essentiellement portée par les investissements en faveur des collèges. Elle intègre, en premier lieu, les projets individualisés de construction / reconstruction des bâtiments. En augmentation de 6% en 2022 par rapport à 2021, ces opérations comprennent notamment des restructurations (collège Chasse Royale à Valenciennes dans le cadre d'un marché global de performance), des réhabilitations (collèges Jules Ferry à Anzin, Paul Duez à Cambrai, Léon Blum à Wavrin et Rouges Barres à Marcq-en-Barœul) et des études (réhabilitation lourde du collèges Maxence Van der Meersch à Mouvaux et reconstruction du collège Fernande Benoist à Hazebrouck par exemple).

En parallèle, des subventions d'investissement ont été attribuées aux établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap faisant suite au soutien renforcé que le Département a mis en place auprès de ces partenaires pour faire face à la crise en 2020.

Pour ce qui est enfin des fonctions support, le Département a notamment réalisé des dépenses d'investissement conséquentes sur son patrimoine, afin de remplir ses missions de service public (+ 17% en 2022 par rapport à 2021). Il mène une politique visant à assurer l'accessibilité aux services du Département, garantir une qualité d'accueil des usagers, en particulier dans le cadre de compétences sociales et offrir aux agents de bonnes conditions d'exercice de leurs missions notamment grâce à un programme de reconstruction (avec le nouveau Forum ou encore la reconstruction de l'Etablissement Public Départemental pour Soutenir, Accompagner et Eduquer (EPDSAE) de Monceau-Saint-Waast à Aulnoye-Aymeries) et de rénovation (regroupement des services départementaux à Douai).

## **B. Des incertitudes liées à un contexte économique incertain et à des décisions politiques nationales impactantes**

### **1. Le contexte économique**

Sur fond de crise énergétique, de réforme fiscale, de décisions nationales qui s'imposent aux départements sans compensations, et de contribution à l'effort de redressement des finances publiques, la Collectivité doit faire face à de nombreuses inconnues difficiles à quantifier. Cependant, le Département entend pleinement continuer à assumer ses missions de solidarité en s'appuyant sur une stratégie financière éprouvée et des projections économiques réalistes et partagées.

Outre l'impact sur les Nordistes et leur situation sociale, le contexte économique impacte le budget du Département sur le volet recettes comme celui des dépenses. La **croissance**

**économique**, à travers l'indicateur du Produit Intérieur Brut (PIB), impacte les recettes du Département, recettes qui dépendent de plus en plus du contexte économique.

En effet les recettes de fiscalité indirecte dominent désormais dans le budget départemental (59% des recettes réelles de fonctionnement) et sont directement liées au contexte économique national (recettes de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), Droits de Mutation à Titre Onéreux, Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance, Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), Taxe d'Aménagement...).

Or, les prévisions de croissance ne sont pas optimistes. Au troisième trimestre 2022, l'augmentation du PIB a ralenti après le rebond enregistré au trimestre précédent (+ 0,2% en volume, après + 0,5%). La demande intérieure finale contribue positivement à la croissance du troisième trimestre 2022, tandis que les dépenses de consommation des ménages se sont réduites (-0% après +0%).

En novembre 2022, l'**inflation** (l'indice des prix à la consommation) augmente de 0,4% sur un mois. Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 6,2%. Cette hausse mensuelle de l'inflation résulte de l'accélération de l'augmentation des prix de l'alimentation (+ 12,2%), de l'énergie (+ 18,5%) et des produits manufacturés (+ 4,4%). Les prix des services ralentissent légèrement en novembre (+ 3%). A condition de ne pas trop dégrader le pouvoir d'achat, ce qui ferait baisser la consommation, l'inflation peut avoir un impact positif sur les recettes (TVA, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER), part départementale de la Taxe Intérieure sur les Consommations Finales d'Electricité (TICFE)). Cependant, elle provoque également une nette augmentation des dépenses départementales.

La **consommation** de biens en volume se réduit fortement en octobre (- 2,8%) après avoir connu une hausse de 1,3 % en septembre. Cette baisse est principalement due à la diminution de la consommation d'énergie (- 7,9%). La consommation de biens fabriqués diminue également (- 1,7%) tout comme la consommation alimentaire (- 1,4%). Sur ces données économiques, essentielles mais incertaines pour définir les niveaux de recettes de la Collectivité, la prospective du Département s'est donc appuyée sur les projections des organismes internationaux et nationaux pour arrêter des hypothèses d'évolutions suivantes :

	2022			2023		
	FMI*	MEF**	CD59	FMI*	MEF**	CD59
Croissance en volume (PIB)	2,5%	2,7%	2,5%	0,7%	1,0%	1,0%
Inflation hors tabac	5,8%	5,4%	5,3%	4,6%	4,3%	4,2%

\* Fonds Monétaire International (10/2022)

\*\* Ministère de l'Economie, des Finances et de la relance (Loi de finances 2023)

En projection post 2023, les prévisions retenues sont de + 2% en moyenne par an pour la croissance et + 2,5% en moyenne par an pour l'inflation.

## 2. Les décisions nationales

Les mesures gouvernementales impactent directement le budget de notre Département. En premier lieu, les différentes réformes fiscales locales ont bouleversé la logique fiscale sur laquelle s'est construite la décentralisation, privant les collectivités, et plus particulièrement les départements, de tout pouvoir de taux et de tout lien fiscal avec le territoire. La Taxe sur la Valeur Ajoutée nationale devient la première ressource fiscale du Département faisant ainsi du consommateur national le principal contributeur local.

Si le nouveau panier de ressources fiscales du Département impacte positivement le budget 2023 par la prise en compte du rebond économique suite à la crise sanitaire, le budget est désormais sous la menace d'un retournement économique difficile à prévoir.

Outre les incertitudes liées aux recettes, le Département doit aussi faire face aux différentes décisions gouvernementales mises à la charge du Département comme les revalorisations salariales dans le cadre de l'avenant 43, le Ségur de la santé, la revalorisation des salaires des assistants familiaux, la revalorisation du point d'indice, les revalorisations du RSA. D'autres dispositifs à venir demeurent encore à préciser et ne sont pas pris en compte (taux d'encadrement dans la loi Protection de l'Enfance par exemple). Ces nouvelles dépenses sont trop rarement ou insuffisamment compensées.

Ainsi malgré de grandes incertitudes, le Département se doit de préserver ses équilibres afin de garantir les moyens alloués aux politiques prioritaires de la Collectivité.

## **II. MALGRE LES INCERTITUDES ET LES CONTRAINTES, LA STRATEGIE FINANCIERE DU DEPARTEMENT PRESERVE LES EQUILIBRES EN POURSUIVANT L'ACTION VERS LES PLUS FRAGILES**

### **A. La préservation des équilibres au cœur des budgets à venir**

Même si les marges de manœuvre sont faibles, la préservation d'une épargne minimum est au cœur des préoccupations budgétaires afin de réserver d'importants moyens aux politiques départementales.

#### **1. Les recettes de fonctionnement**

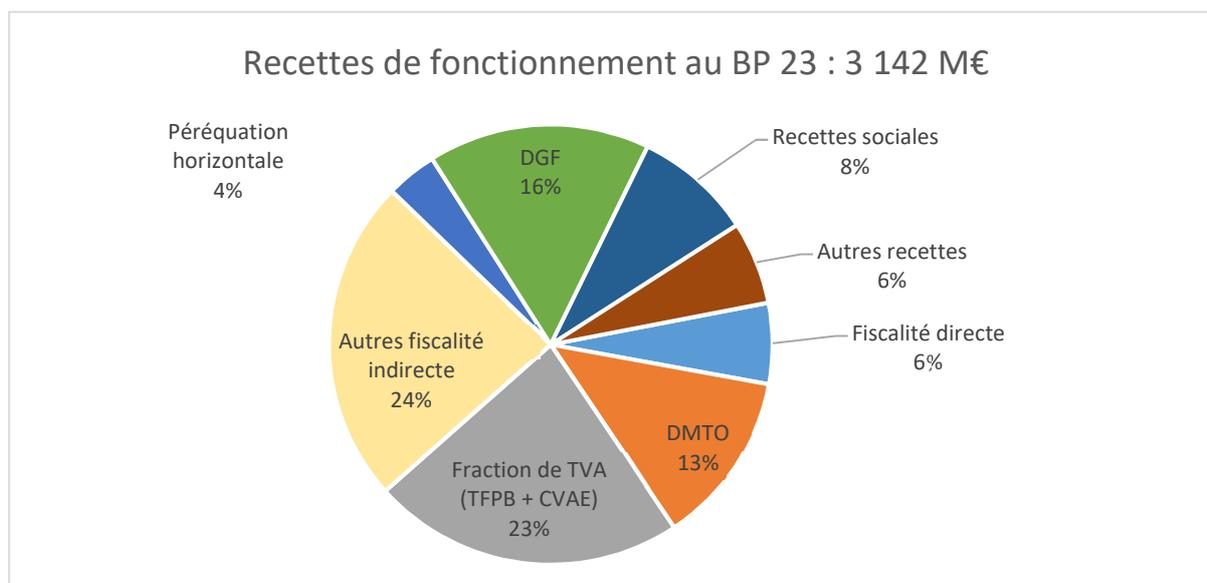
En tenant compte des différents facteurs impactant les recettes départementales, celles-ci sont évaluées à 3 142 M€ au Budget Primitif (BP) 2023, soit + 5,1% par rapport au BP 2022. Au-delà, les projections tablent sur une variation moyenne de + 1% par an.

La Contribution à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), liée aux bilans des entreprises est un impôt local créé par la Loi de Finances pour 2010. C'est une composante, avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), de la Contribution Economique Territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle. Taxant selon un taux national la valeur ajoutée des entreprises en fonction du chiffre d'affaire, la CVAE est par nature un produit de fiscalité volatile. Aujourd'hui, c'est le bloc communal et le Département qui perçoivent cet impôt respectivement pour 53% et 47%.

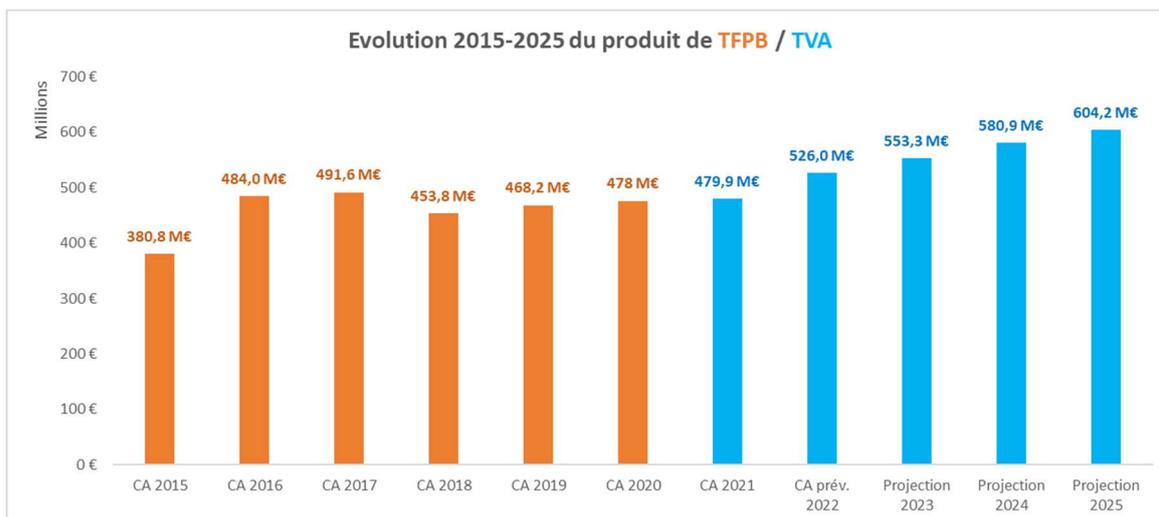
En 2023, la CVAE sera réformée conformément aux engagements du Président de la République. Ainsi, la disparition de la CVAE sera engagée dès 2023 sur deux ans. Le produit de remplacement pour les collectivités, sera l'affectation d'une nouvelle fraction de TVA dès 2023, à l'instar de l'ancienne part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). La suppression de la CVAE emporte la fin du lien entre les recettes du Département et la dynamique locale (après la suppression de la Taxe Habitation et la part départementale de la TFPB). Les réformes fiscales successives étatisent de plus en plus les ressources du Département, le privant de son autonomie fiscale. Plus globalement les ressources départementales sont de plus en plus sensibles au contexte économique.

Malgré la suppression de la CVAE, le budget 2023 prévoit une progression des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2022. Les recettes de fonctionnement sont désormais composées principalement par la TVA et les DMTO et sont soumises de fait, aux aléas

conjuncturels et immobiliers. Elles restent portées par la dynamique actuelle de la TVA, estimée au total à 716 M€ en 2023.

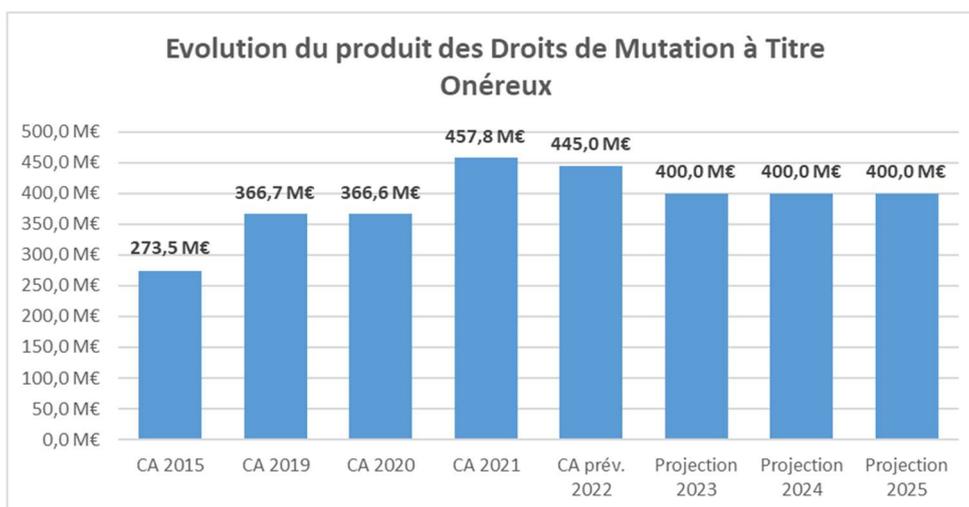


La TVA remplaçant la TFPB est attendue en hausse pour 553,3 M€ (+ 9,4% par rapport au BP 2022). Cette fraction de TVA attendue en 2023, bien que moins dynamique par rapport à 2022, reste ainsi portée par l'inflation. Si la situation économique devait se dégrader, notamment la consommation des ménages qui pèse pour 60% sur la TVA, le Département est assuré, à l'image des Régions ou des intercommunalités de percevoir a minima pour les années futures une garantie de TVA remplaçant la TFPB équivalente au plancher 2021 soit 479,9 M€. Le graphique ci-dessous met en perspective les évolutions de la TFPB et de la TVA sur la période 2015-2023 :



La TVA remplaçant sur deux ans la CVAE est attendue à hauteur de 162,7 M€. Cette nouvelle fraction de TVA correspondra à l'euro près à la moitié de la CVAE 2023 qu'aurait encaissée le Département sans la réforme. Cette part de TVA n'aura pas de dynamique en 2023.

La crise sanitaire, comme la poussée inflationniste, n'ont pas ralenti le dynamisme des DMTO. Pour 2023, compte-tenu de la hausse des taux des crédits immobiliers et d'une inflation toujours soutenue, une diminution d'environ 10% est attendue, avec un volume de 400 M€. Le graphique ci-dessous présente l'évolution du produit de DMTO entre 2018 et 2025 :



Le Nord perçoit les fonds de péréquation de CVAE et de DMTO. En ce qui concerne le fonds de péréquation de CVAE, les prévisions 2023 (4,8 M€) sont attendues en baisse par rapport à 2022 (5,5 M€) compte-tenu des mécanismes du fonds (garanties pour les départements ayant des pertes de CVAE supérieures à 5 % et du fait de la proportion des bénéficiaires du RSA dans la population). Le fonds de péréquation de CVAE sera intégré à la fraction de TVA en 2024.

Pour le fonds de péréquation des DMTO (FP DMTO), compte-tenu du maintien du dynamisme du marché immobilier en 2022 par rapport à 2021, d'une baisse plus nette des dépenses liées au RSA par rapport au niveau national (- 3,5% contre - 0,8% entre 2020 et 2021) et d'une répartition du fonds à hauteur de 1,6 Mds€, hors déblocage de la réserve nationale, le fonds de péréquation est attendu en baisse pour une situation nette d'environ 79,5 M€ en 2023 (- 4,3 M€ par rapport à 2022) :

FP DMTO	2020	2021	2022	Prévisions 2023	Prévisions 2024	Prévisions 2025
Prélèvement	25,7	27,2	32,4	32,5	32,5	32,5
Reversement	129,7	113,8	116,2	112,0	112,0	112,0
Solde	104,0	86,6	83,8	79,5	79,5	79,5

Le fonds « fraction supplémentaire de TVA », doté de 250 M€ est assis sur l'évolution de la TVA. Les bénéficiaires sont les départements dont les DMTO par habitant sont inférieurs à la moyenne nationale et dont le taux de pauvreté est supérieur à 12%. La répartition est effectuée par un indice de fragilité sociale (proportion de bénéficiaires des Allocations Individuelles de Solidarité et revenu par habitant). Cet indice peut être majoré de 20% si le taux de pauvreté atteint 17% et de 10% si le taux d'épargne brute est inférieur à 10%, ces deux majorations étant cumulables. L'estimation pour 2022 est de 20,1 M€ mais son montant n'est pas encore notifié. L'estimation pour 2023 est de 22,6 M€.

Le gouvernement n'a pas prévu d'indexer sur l'inflation ses dotations aux collectivités. Ainsi la Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) est stable au niveau national et même en légère baisse pour le Nord compte tenu de la part population moins dynamique pour notre département.

La Loi de Finances pour 2023 a introduit deux nouveaux dispositifs : le filet de sécurité et l'amortisseur électricité.

Le filet de sécurité bénéficiera aux collectivités qui auront subi une baisse de plus de 15% de leur épargne brute en 2023 et pour les départements, ceux dont le potentiel financier par habitant sera inférieur à 2 fois le potentiel financier moyen national. Avec un potentiel financier légèrement supérieur à la moyenne nationale, le Département ne devrait pas bénéficier de ce mécanisme.

Enfin, pour maintenir les équilibres financiers du budget, le Département prévoit de reprendre des provisions au BP 2023 pour un montant total de 24,5 M€.

## 2. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement hors dette sont évaluées à 2 935 M€ au BP 2023, en progression de + 5,3% par rapport au BP 2022. Elles sont ensuite projetées à + 1% par an, à condition qu'il n'y ait pas de nouvelles mesures impactant les dépenses.

Dans la continuité des exercices précédents et du fait de la crise sanitaire, le budget 2023 sera lourdement impacté par de multiples éléments exogènes liés à la fois au contexte économique et aux mesures et décisions prises au niveau national. Le Département du Nord garde cependant pour objectif de poursuivre sa politique volontariste, notamment sur les secteurs dédiés à la solidarité. Le Département déploiera donc 149 M€ supplémentaires de moyens en fonctionnement par rapport au BP 2022 (+ 5,3% hors dette).

### *a. Une politique départementale volontariste malgré les forts impacts du contexte économique et des mesures nationales*

Le contexte économique est, en premier lieu, celui d'une inflation à un niveau toujours élevé (estimé à 4,2% en 2023) même s'il est en baisse par rapport à 2022 (estimé à 5,3% dans la loi de finances). Les conséquences de cette inflation et des mesures nationales qui en découlent (revalorisation des minimas sociaux, augmentation du point d'indice de la fonction publique) s'imposent au Département et sont estimées à ce jour à plus de 78 M€ par rapport au BP 2022.

Ses effets sont à la fois directs avec l'augmentation du coût des fluides (gaz, électricité et carburant...) impactant notamment les dotations versées aux collèges (+ 20 M€ sur les dotations aux collèges publics et forfaits d'externat aux collèges privés liés à la hausse du coût des fluides) ainsi qu'aux établissements sociaux et médico-sociaux, mais aussi les coûts de fonctionnement des équipements départementaux.

Ils sont également indirects lorsqu'ils sont liés aux dispositifs mis en place par le gouvernement pour lutter contre cette inflation. C'est le cas notamment de la revalorisation exceptionnelle du Revenu de Solidarité Active (RSA) appliquée depuis juillet 2022, qui s'ajoute à la revalorisation annuelle du RSA mise en œuvre au mois d'avril 2022 et qui produira ses effets en année pleine à compter de l'exercice 2023 (+ 25 M€ par rapport au BP 2022). L'augmentation du point d'indice appliquée elle aussi depuis juillet 2022 coûtera par ailleurs plus de 14 M€ en 2023 par rapport au BP 2022.

Enfin, les revalorisations du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) mises en œuvre en 2022 en raison de la hausse de l'inflation auront quant à elles un impact sur les salaires des assistants familiaux (+ 7 M€ par rapport au BP 2022).

Différentes mesures prises par le gouvernement auront en outre des incidences majeures sur les dépenses de fonctionnement du BP 2023, notamment en matière sociale et médicosociale. Si certaines de ces dépenses nouvelles devraient être compensées par l'Etat, leur coût devrait s'élever à près de 58 M€ de plus par rapport au BP 2022 (hors compensation). C'est le cas

principalement des dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Ségur de la santé, qui impacteront à la fois les secteurs de l'Autonomie, de l'Enfance et des Ressources Humaines (RH) à hauteur de 39 M€. La Loi relative à la protection de l'Enfance et le versement d'une dotation qualité en faveur des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pèseront eux aussi sur le budget 2023 et les suivants, respectivement en hausse de 12,6 M€ et 6,3 M€ par rapport au BP 2022.

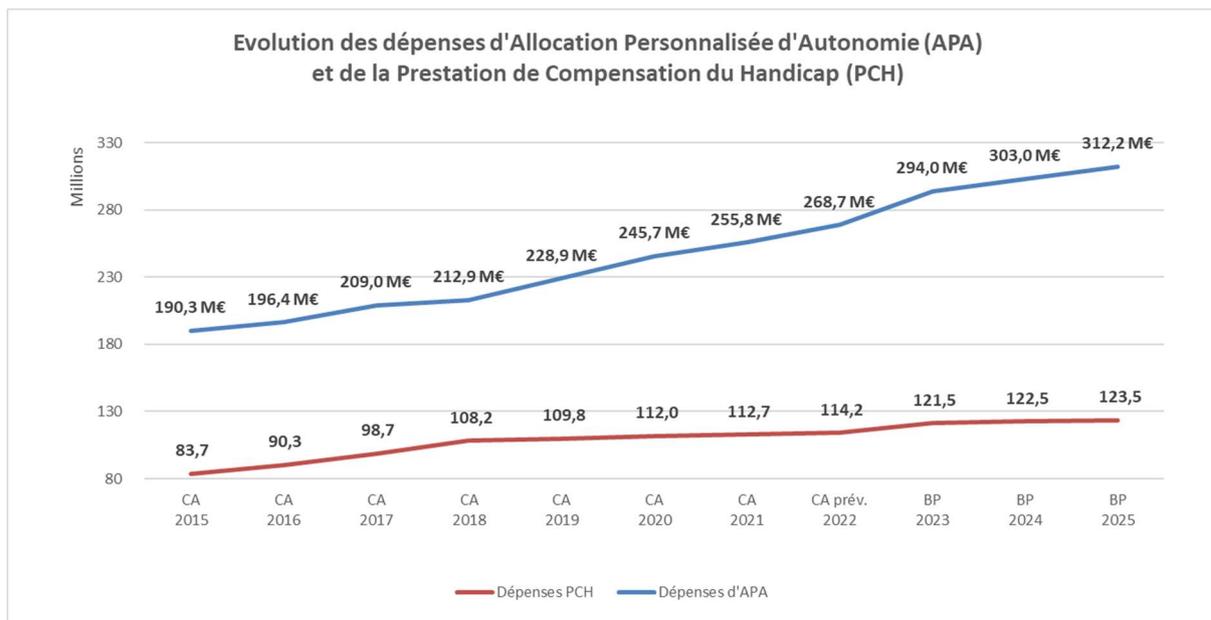
Le Département fait le choix de poursuivre sa politique volontariste afin de renforcer les moyens vers les publics les plus vulnérables. Ce seront ainsi plus de 50 M€ supplémentaires qui seront déployés pour la politique Enfance notamment dans le cadre du Plan d'action pour la protection de l'Enfance et une dotation de 20 M€ supplémentaires en faveur des SAAD (dont la moitié sera compensée par l'Etat), sans compter l'élargissement de la dotation qualité.

### *b. Evolution des principales dépenses de fonctionnement*

En dépit de ces nombreuses et lourdes contraintes pesant sur le BP 2023, le Département du Nord garde pour objectif la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et notamment des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS), qui en représentent l'essentiel. Ainsi, malgré la revalorisation évoquée ci-dessus, les dépenses liées au RSA devraient diminuer, et ce grâce à la baisse du nombre d'allocataires, résultat de la politique incitative de retour à l'emploi menée par le Département. De 108 991 en 2016, le nombre de foyers allocataires est déjà passé à 97 404 en décembre 2021 et s'élève en octobre 2022 à 93 918.

Les coûts de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), versées respectivement aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, continuent quant à eux à être en hausse. Cette augmentation, inhérente à l'évolution de la population du Département et à son vieillissement, est accentuée en 2023 par différents dispositifs et notamment par la décision du Département d'attribuer une dotation complémentaire aux SAAD (correspondant à 10 M€ de dotation complémentaire départementale et +1€/h de l'Etat) et la hausse de la qualité des plans mis en place en faveur des bénéficiaires.

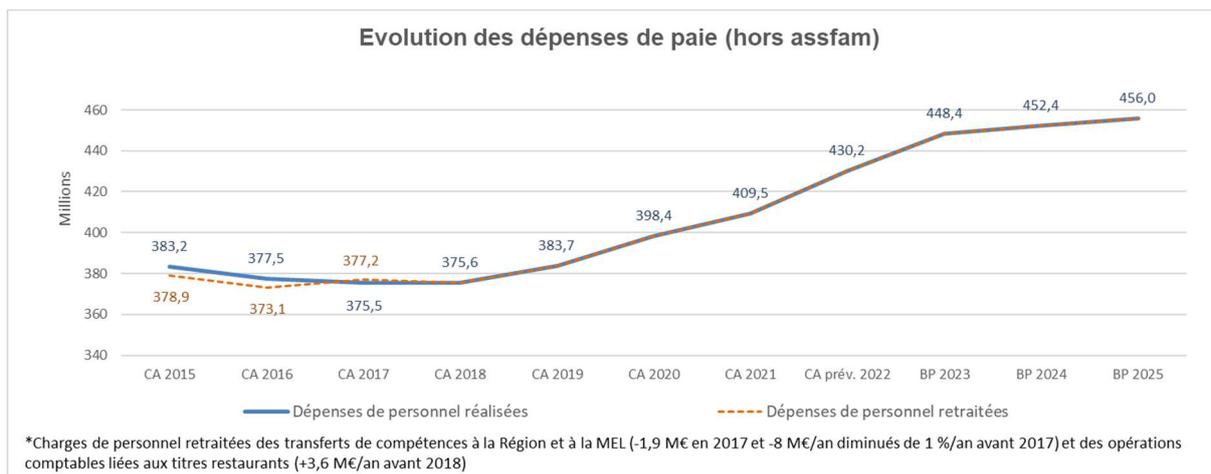
En M€	BP 2022	BP 2023	BP 2023 / BP 2022	Impact mesures nationales	Impact politiques CD
<b>RSA</b>	<b>665</b>	<b>649</b>	<b>-16,0</b>		
Dont effet +4 % en juillet 2022		25	+25,0	25	
<b>APA</b>	<b>264</b>	<b>294</b>	<b>+30,4</b>		
Dont dotation qualité		5		5	
Dont dotation complémentaire et +1€/h		16			16
<b>PCH</b>	<b>115</b>	<b>121</b>	<b>+6,2</b>		
Dont dotation qualité		1		1	
Dont dotation complémentaire et +1€/h		4			4
<b>TOTAL</b>	<b>1 044</b>	<b>1 064</b>	<b>+20,6</b>	<b>31</b>	<b>20</b>



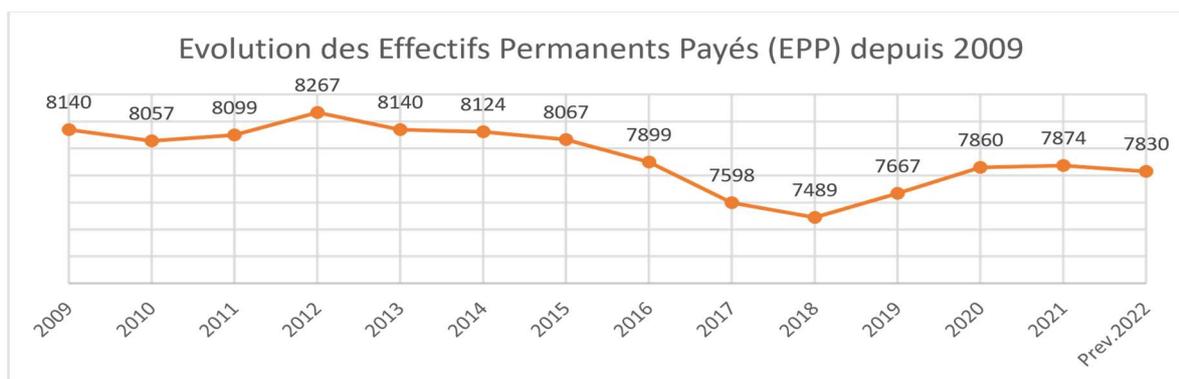
Les efforts de maîtrise des dépenses liées aux Ressources Humaines (RH), permettent de limiter l'impact des différentes mesures décidées au niveau national sur la masse salariale. L'augmentation du point d'indice des agents de 3,5%, appliquée depuis l'été 2022, aura par exemple un impact non négligeable, sur année pleine en 2023 (+ 14,2 M€ soit + 3,4% sur l'ensemble des moyens RH).

Estimé à 8,7 M€ au BP 2023 sur le volet RH, le Ségur de la Santé impacte les salaires des personnels départementaux sociaux et médico-sociaux.

A ces différentes mesures, s'ajoutent les effets naturels du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimés pour 2023 à 5,2 M€, ainsi que les coûts liés au recrutement des coaches emploi au cours de l'année 2023 (4,7 M€).



Ces projections concernant la masse salariale sont établies sur la base d'un effectif constant avec pour mémoire une durée légale du temps de travail au Département du Nord de 1 607 heures depuis le 1er janvier 2017. Après plusieurs années de renforcement des ressources pour diminuer le nombre de postes vacants et pour accompagner de nouvelles politiques publiques (Coach emploi...), l'objectif est de tendre vers une stabilisation des effectifs. Au 31 décembre 2021, l'effectif du Département du Nord était de 7 874 agents. Il était composé à 92,6% de fonctionnaires et de 7,3% de contractuels sur des postes permanents.



Au 31 décembre 2022, la prévision de l'effectif du Département du Nord devrait s'élever à 7 830 agents sur postes permanents (90,7% de fonctionnaires et 9,3% de contractuels sur postes permanents).

L'effectif prévisionnel de 7 830 agents sur postes permanents au 31 décembre 2022 devrait se répartir par catégorie hiérarchique et par filière de la façon suivante :

Catégorie hiérarchique	
A	44 %
B	17 %
C	39 %

Filière	
Administrative	35%
Technique (dont les agents des collèges)	34%
Médico-sociale / Médico technique / Sociale	28%
Autres (Animation / Culturelle / Sportive)	3%

Chaque année, les Directions Générales Adjointes (DGA) déclinent leurs feuilles de route pluriannuelles en matière de ressources humaines, pour accompagner la modernisation de leur fonctionnement et le déploiement de leurs projets, tout en veillant à offrir le meilleur niveau de services aux usagers. Ce travail de prospective est soutenu par un dialogue de gestion régulier entre la Direction des Ressources Humaines (DRH) et les DGA, qui a permis de contenir les dépenses de masse salariale.

Globalement, pour l'année 2022, la projection s'élève à 430 M€ avec notamment de nombreuses évolutions réglementaires détaillées ci-dessus. Cette masse salariale se répartit de la manière suivante :

	Part de la masse salariale
<b>Part salariale</b>	<b>71,6%</b>
Traitement	55,1%
Régime Indemnitaire (dont l'allocation sociale et le CIA)	14,1%
Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	0,8%
Supplément Familial de Traitement (SFT)	1,1%
Allocation retour à l'emploi (ARE)	0,4%
Participation au transport	0,1%
<b>Part patronale</b>	<b>28,4%</b>

Les dépenses de paie de l'année 2022 se caractérisent par :

- de nombreuses mesures catégorielles : Ségur de la santé, Conférence sociale, protocole d'accord des sages-femmes, cadre d'emplois des conservateurs du

patrimoine, passage des techniciens paramédicaux en catégorie A. Le coût est estimé à 8 M€ ;

- des mesures législatives : indemnité inflation, revalorisation du SMIC, revalorisation de l'indice minimum, revalorisation du point d'indice, contribution complémentaire au Centre National de la Fonction Publique Territoriale. Le coût est estimé à 8 M€ ;
- les recrutements intervenus en 2022, dont une partie cofinancée par l'Etat ou l'Union Européenne, avec un renforcement de la politique emploi impliquant le recrutement de 45 coaches emploi et 77 apprentis. Le coût est estimé à 0,9 M€ ;
- un effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT), correspondant aux avancements d'échelon, aux avancements de grade et aux promotions internes. Le coût est estimé à environ 5 M€ ;
- d'autres dépenses comme la revalorisation de l'indemnité télétravail, la revalorisation de l'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) de certains métiers et l'augmentation des dépenses liées à la mobilité des agents (retour à la normale de l'activité en présentiel et élargissement du forfait mobilité douce). L'ensemble de ces dépenses représente un coût estimé à 1 M€.

Le dispositif de rémunération des heures supplémentaires sera reconduit en 2023 dans les mêmes conditions que les années précédentes. Le coût des heures supplémentaires est évalué à 0,7 M€ pour l'année 2022.

En tenant compte de ces éléments, la prévision 2023 s'élève à 448 M€.

Parallèlement, le Département mène une action déterminée pour attirer les talents nécessaires aux évolutions de son fonctionnement et de son offre de services sous le triptyque : attirer, recruter et fidéliser. La diversification des modes de recrutement permet d'accueillir de nouveaux profils et de trouver les compétences utiles, notamment en investissant largement les sites d'emplois et réseaux sociaux. Des conventions sont également conclues avec des écoles et universités du Nord pour promouvoir les atouts du Département auprès des jeunes en matière d'emploi.

Avec une ancienneté moyenne de plus de 16 ans, le développement des compétences des agents départementaux tout au long de leur parcours est également un enjeu de taille, tout comme la nécessité de leur offrir des passerelles de mobilité, notamment interne, ou d'accompagner la détection des talents.

Ces évolutions s'accompagnent également d'une politique de formation plus attractive, multimodale et s'adaptant aux défis présents et futurs du Département du Nord : Compte Personnel de Formation (CPF), parcours métiers, nouvelle convention avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), modernisation des outils de gestion, professionnalisation des équipes RH, développement de la formation à distance...

Le dynamisme impulsé à la formation interne « Nord académie » sera maintenu, en développant de nouveaux contenus selon des modes diversifiés, tout en valorisant les compétences pédagogiques des agents.

La Collectivité poursuit l'objectif de reconnaissance de l'investissement de tous les agents par le maintien du versement du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) de 3,3 M€ (versé pour la première fois en décembre 2018 et renouvelé chaque année depuis 2019).

Les avantages en nature attribués consistent en l'utilisation de véhicules de fonction ou de service et l'attribution de logements liés à l'exercice de certaines fonctions.

Depuis 2020, notre offre de service relative à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) permet d'anticiper les évolutions futures des métiers impactant nos activités, et de professionnaliser nos agents pour acquérir de nouvelles compétences par la mise en place de plans de formations cohérents. L'objectif est de disposer du personnel qualifié nécessaire aux missions actuelles et futures de notre organisation.

Le budget du secteur des collégiens connaîtra lui aussi une augmentation sensible (+ 20,4 M€ soit + 22,3%) lié pour l'essentiel aux impacts de l'inflation et notamment à l'augmentation du coût des fluides. Cette évolution est également la résultante d'un changement du mode de calcul des dotations versées aux collèges publics et des forfaits versés aux collèges privés. En effet, conformément à la délibération DE/2022/289 du 26/09/2022, ces coûts seront désormais calculés en fonction de la consommation réelle des collèges sur les exercices précédents et se baseront également sur les prévisions d'évolution des coûts de l'énergie.

Enfin, dans une moindre mesure, d'autres secteurs seront également impactés par le contexte économique et, pour l'essentiel, par l'augmentation des coûts des fluides. C'est le cas pour la gestion du patrimoine départemental (+ 1,6 M€), les moyens généraux (+ 1,1 M€), la gestion des équipements culturels départementaux (+ 0,6 M€), le secteur de la voirie (+ 0,4 M€) ou encore celui du développement territorial (+ 0,3 M€).

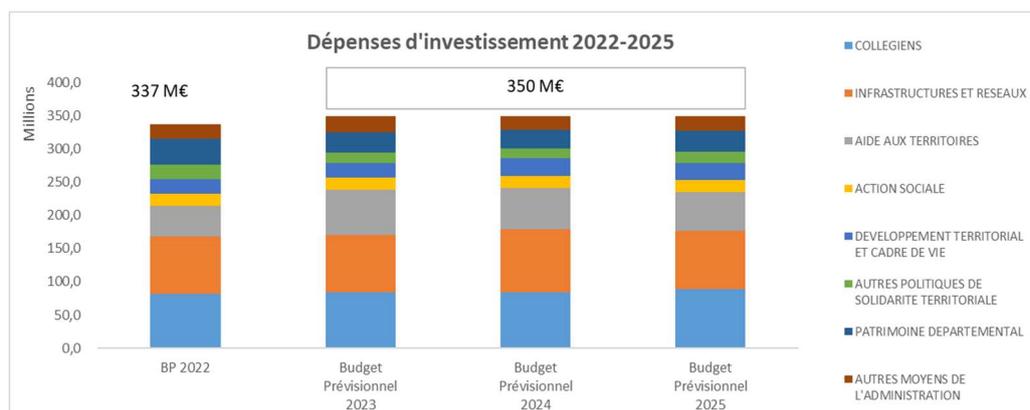
Face à des difficultés nombreuses et croissantes en raison notamment d'un contexte économique particulièrement difficile et incertain, le Département du Nord ne se résigne pas à baisser la qualité du service offert aux Nordistes. Au contraire, il a fait le choix de l'améliorer, allant jusqu'à renforcer certains des dispositifs mis en place au niveau national, comme l'augmentation de 1€ supplémentaire du tarif horaire des SAAD. Il n'a pas non plus été décidé de réduire le niveau de ses investissements.

## B. Maintien d'un investissement fort

### 1. Une volonté d'investir renforcée malgré un contexte difficile

Face à l'inflation et à l'explosion du coût de l'énergie notamment, de nombreuses collectivités ont fait ou devront faire le choix de restreindre le niveau de leurs investissements en 2023. A l'inverse, le Département du Nord souhaite maintenir, et même augmenter ses dépenses d'équipement. Les dépenses de la section investissement s'élèveront ainsi à 350 M€ en 2023, contre 337 M€ au BP 2022. Cet investissement supplémentaire significatif (+ 13 M€ / BP 2022) doit bénéficier, tant à l'aménagement du territoire, qu'à l'accompagnement des habitants dans leur vie quotidienne.

Certains investissements sont déjà engagés budgétairement par le biais des inscriptions en AP. Ainsi sur le 1 Md d'€ prévu sur 2023-2025, 988 M€ sont déjà inscrits sur les AP votées.



Ces investissements concernent en premier lieu la voirie, à hauteur de 87 M€ avec notamment, au-delà des opérations courantes de réfection, plusieurs projets de grande envergure tels que la poursuite du contournement de Valenciennes, le doublement de la RD 70 ou encore le chantier de la RD 642 entre Strazeele et Merris.

De nombreux investissements seront réalisés également comme chaque année dans les collèges, à hauteur de 83 M€. En dehors des opérations courantes liées au programme de rénovation durable, au Gros Entretien Renouvellement (GER) global et aux collèges numériques notamment, des opérations de grande ampleur seront menées en 2023 : les projets de réhabilitation liés au Contrat de Performance Energétique (CPE) des quatre collèges de l'Avesnois (13,1 M€), celui du collège Rouges Barres à Marcq-en-Baroeul (6,4 M€), du collège Paul Duez à Cambrai (5 M€), du collège Debeyre à Marquette (4 M€) ou encore celui du collège Van der Meersch à Mouvaux (3 M€).

C'est sur le secteur des aides aux territoires que les dépenses d'investissement augmenteront le plus nettement en 2023 (+ 22,3 M€). Les aides aux territoires sont constituées de subventions versées par le Département dans le cadre des Projets Territoriaux Structurants (PTS) et de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) ; elles visent à soutenir aussi bien des projets d'équipement structurants pour les territoires ainsi que des projets d'investissement, d'aménagement, d'entretien, de rénovation, de sécurité et d'accessibilité sur le patrimoine public des communes (bordures et trottoirs, voirie ou sécurisation des RD en agglomération entre autres). En 2023 enfin, le Département soutiendra les collectivités face à la hausse des prix de l'énergie en réservant des subventions ADVB au soutien de projets liés à la sobriété énergétique et à la production d'énergies renouvelables.

Le Département soutient par ailleurs les grands projets stratégiques du territoire tels que déploiement du très haut débit (par le biais du syndicat mixte très haut débit) et la construction du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) pour lequel aucune dépense n'est prévue en 2023 mais qui impactera les exercices suivants.

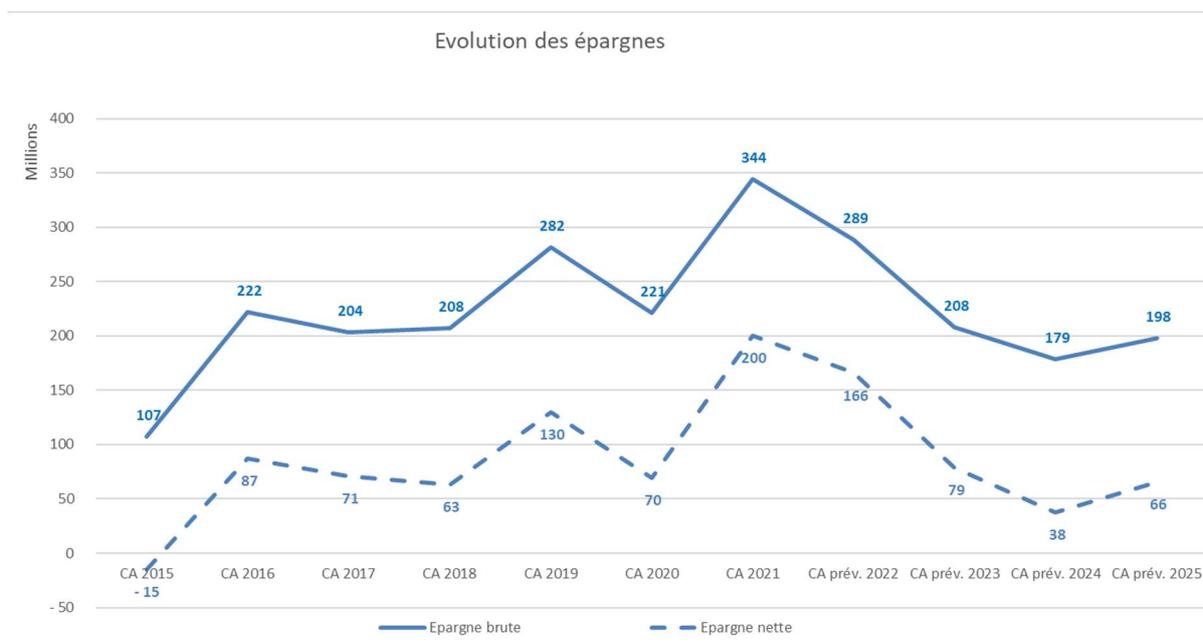
Des crédits importants seront aussi réservés pour les équipements culturels (extension du musée Matisse) et les bâtiments administratifs (Maisons Nord Solidarités de Lille Moulins, Services départementaux à Douai, EPDSAE de Monceau St Waast – Aulnoye Aymeries et de Bauvin...).

La priorité départementale sur le développement durable s'exprime enfin, bien sûr, au travers de la politique du développement territorial par le biais de moyens renforcés sur les espaces naturels et l'environnement (essentiellement sur les opérations cyclables avec une augmentation de 1 M€ de budget).

## 2. Le financement de l'investissement

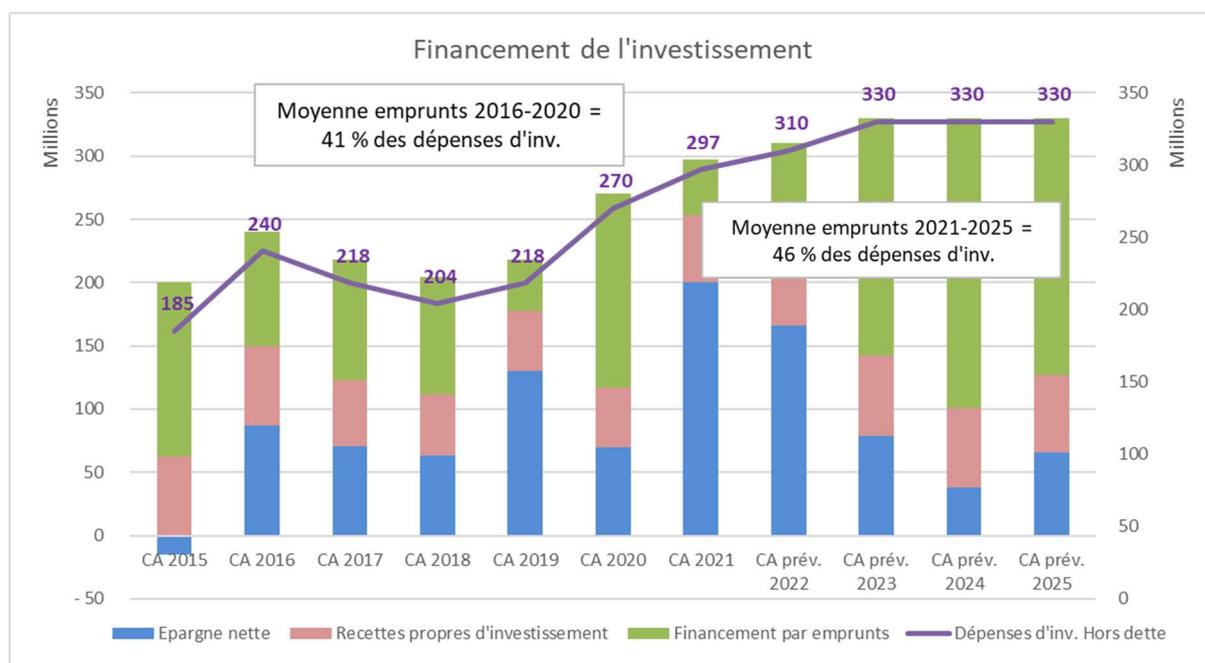
Les moyens supplémentaires alloués à l'investissement sont le fruit de la stratégie financière du Département. Cette stratégie combine le recours à l'autofinancement et à l'emprunt de manière sécurisée. Parallèlement à la maîtrise des dépenses appliquée depuis 2015, l'augmentation des recettes de fonctionnement, portée notamment par le produit des DMTO, permet à la Collectivité de renforcer ses niveaux d'épargne. L'épargne brute atteint ainsi 344 M€ au CA 2021, soit une augmentation de + 123 M€ par rapport à 2020.

Ce niveau élevé d'épargne a permis à la Collectivité de renforcer ses investissements, tout en stabilisant le niveau de la dette. Ainsi, l'épargne nette, correspondant à l'épargne effectivement disponible pour financer les dépenses d'équipement, s'élèvera en 2022 à 166 M€.



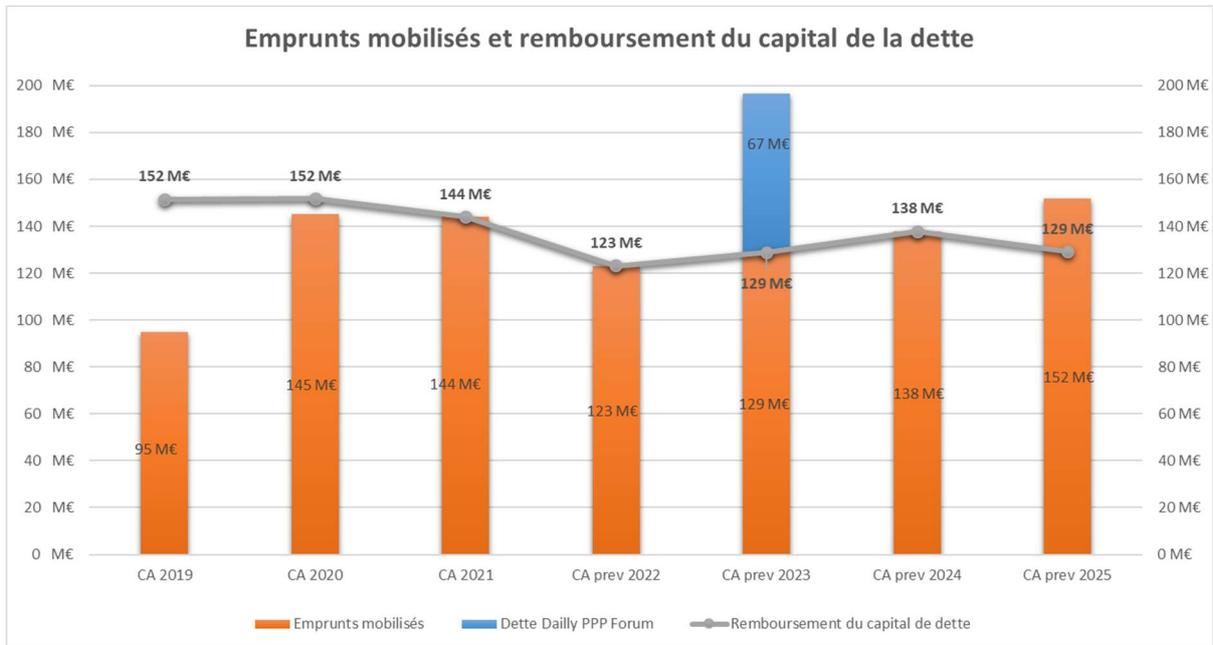
Le renforcement des épargnes et la baisse de la dette les années antérieures permettent désormais de recourir à l'emprunt de manière plus importante pour compenser la baisse à venir des épargnes. L'objectif est de garantir une stabilité de la dette en 2023, hors intégration de la dette du Partenariat Public Privé (PPP) du nouveau Forum, et de préserver la capacité de désendettement de la Collectivité. Pour cela le budget doit trouver un équilibre adéquat entre les niveaux d'épargne et de dette.

Le financement des dépenses d'investissement est porté par le niveau d'épargne nette et par les ressources propres d'investissement. Ces dernières sont assez stables chaque année (50 M€ à 60 M€) et sont composées du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (entre 25 et 35 M€), de la Dotation Départementale d'Equipement des Collèges (13 M€) et des subventions d'investissement (12 M€).

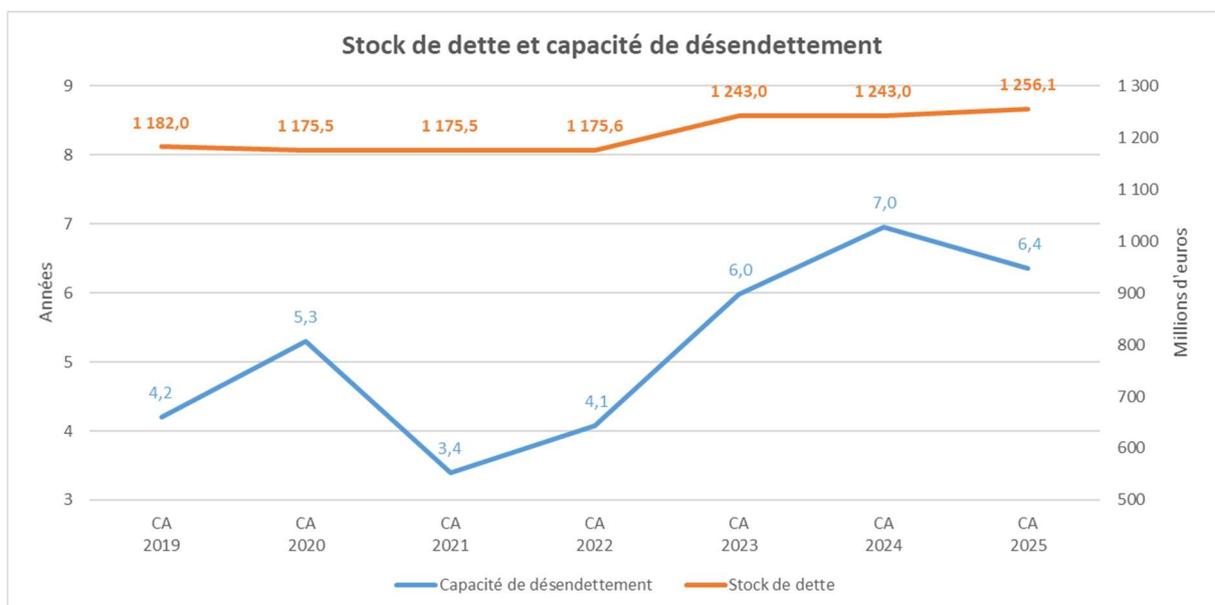


### 3. Une dette saine permettant de faire face à l'augmentation des taux

Le Département a pour objectif, comme il le fait depuis plusieurs années, de stabiliser son encours de dette (hors intégration de la dette PPP) sur les années à venir sans s'interdire une légère augmentation selon les besoins en investissement et de garder le même profil entre taux fixe et variable (2/3 de taux fixe et 1/3 de taux variable environ). Le stock de dette s'établit à 1,176 Md€ au 1er janvier 2023. Le CA prévisionnel 2023 intègre la dette relative au PPP Forum de 67 M€ à compter de la mise en service du bâtiment.



C'est une dette maîtrisée car les perspectives d'évolution de recettes et dépenses permettent d'envisager à la fois une stabilité de la dette et un maintien de ratios positifs. Le Département dispose en effet d'une dette courte (la plupart des nouveaux emprunts sont remboursés sur 15 ans), avec une durée de vie moyenne de 6 ans au 31 décembre 2022. Sa capacité de désendettement devrait se maintenir quant à elle à un niveau très satisfaisant au CA 2023 avec une durée de 6 années.



C'est aussi une dette *sécurisée et saine*. En effet près de 70% de l'encours est indexé sur taux fixe et un peu plus de 30% sur taux variable sain (100% de la dette départementale est classée 1A dans la charte Gissler).

C'est également une dette optimisée : dans un contexte de hausse nette et rapide des taux, et malgré la contrainte imposée par les taux d'usure, le Département a pu négocier la majorité de ses prêts avec des taux fixes entre 2,36% et 2,79%. En outre, la signature d'un contrat à hauteur de 100 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en fin d'année 2021 et sur lequel aucun tirage n'a pour le moment été fait, permet de s'assurer des niveaux de taux qui restent compétitifs dans les années à venir (la phase d'amortissement prendra fin en décembre 2024).

Au global, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le taux moyen de la dette du Département du Nord était de 1,46% contre un taux de 1,74% pour la moyenne des départements et de 1,89% pour l'ensemble des collectivités. Ce résultat a été possible car l'amélioration de la situation financière de la Collectivité lui garantit la confiance des prêteurs et donc la capacité à emprunter à des taux faibles sur les marchés. En raison du contexte d'augmentation des taux sur les marchés, le taux moyen de la dette du Département du Nord s'établit à 2,08% au 22 décembre 2022. Cette augmentation sensible est due à l'impact de l'augmentation des index servant de référence au calcul des intérêts des emprunts à taux variable constituant le stock de dette du Département.

Enfin, c'est une dette diversifiée (le stock de dette est réparti entre 13 établissements bancaires) qui prémunit la Collectivité d'un choc exogène sur l'un de ses partenaires bancaires.

## Conclusion

Malgré le contexte difficile évoqué dans ce rapport, le Département garde comme objectif principal et comme ambition de conserver des marges de manœuvre suffisantes pour continuer à accompagner les Nordistes les plus fragiles, tout en maintenant un niveau d'investissement élevé.

Il est cependant nécessaire de demeurer vigilant à l'entame de ce nouvel exercice, tant les incertitudes qui pèsent sur celui-ci et les suivants sont fortes et de plus en plus nombreuses, qu'elles relèvent de la situation économique mondiale, de la politique menée au niveau national ou encore du contexte local.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 23 janvier 2023**

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2023.

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, complété par l'article D.3312-12 du même code prévoit les délais et le cadre dans lesquels s'inscrit la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) : « Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du Conseil départemental présente au Conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ainsi, préalablement au vote du budget primitif, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la Collectivité et d'informer les élus sur sa situation.

Dans un contexte économique et social incertain, qui frappe fortement les publics dépendant du Département mais aussi de nombreuses structures, le ROB 2023 revêt une importance particulière. En effet, malgré des décisions nationales impactant fortement les Départements (y compris la non indexation de la Dotation Globale de Fonctionnement sur l'inflation ou la non compensation en 2023 de l'augmentation de 4% du RSA), notre Collectivité est parvenue à maintenir ses équilibres financiers, tout en continuant à soutenir et accompagner les Nordistes. Si de nombreuses incertitudes exogènes demeurent, l'action du Département du Nord reste certaine sur les politiques sociales, mais aussi sur l'investissement fort mais maîtrisé.

Il convient de rappeler que les données chiffrées représentent des ordres de grandeur visant à aider le Conseil quant aux orientations budgétaires des années à venir et ne préjugent pas des décisions qui seront prises par l'Assemblée lors du vote du budget primitif. Les données présentées sont celles du budget principal du Département et n'intègrent pas les écritures d'ordre.

Je propose au Conseil départemental :

- de me donner acte de la présentation du rapport d'orientations budgétaires 2023 joint en annexe 1.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord